

DEPARTEMENT
DE HAUTE-SAÔNE

PETR DU PAYS GRAYLOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU 27 MAI 2019

Le comité syndical du PETR du Pays Graylois, agissant en vertu d'une convocation en date du 23 mai 2019 (suite à un premier comité le 22 mai n'ayant pas réuni le quorum), s'est réuni dans la salle de réunion de la CC Val de Gray le 27 mai 2019 à 16h30, sous la présidence de Frederick HENNING, président du PETR.

Etaient presents : ABBEY Serge, BLINETTE Alain, HENNING Frederick, MAUCLAIR Michel, MAUNY Jean-Paul, MILESI Nicole, NEY Emile, TEUSCHER Gilles.

Etaient porteurs d'un pouvoir : /

Etaient absents : ALBIN Michel, ALLIOT Michel, BRETON Marie, CHAUSSE Jean-Pierre, CHAVECA Joseph, CLEMENT Christelle, FASSET Roland, FLETY Anne-Laure, GAUTHIER Claudie, GRANTE Dominique, LAVOYE Patrice, MAUPIN Jean-Pierre, PAILLARD Claude, PATE Pierre, RENEVIER Michel, SAVIN Thierry, TODESCHINI Agnès.

Secrétaire de séance : MAUCLAIR Michel.



CS/27-05-2019/N°1

FINANCES LOCALES **DECISIONS BUDGETAIRES**

DECISION MODIFICATIVE N°1

Le président explique que dans le budget primitif 2019, l'inscription en section d'investissement (dans les recettes) de l'amortissement d'une immobilisation a été oubliée.

Il convient aujourd'hui de rectifier cette erreur, par une décision modificative.

Il soumet au vote de l'assemblée le réajustement suivant :

N° chapitre	N° compte	Intitulé	RECETTES	DEPENSES
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
66	6615	Charges d'intérêt		-111 €
042	6811	Dotations aux amortissements des immob.	+111€	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
20	2051	Concessions et droits similaires	+111 €	
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
040	28051	Concessions et droits similaires	+111 €	

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- Autorise la rectification de la délibération CS/13-02-2019/N°5, approuvant le budget primitif 2019 du PETR,
- Approuve la décision modificative n°1, telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme.

Frederick HENNING
Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-200050318-20190527-CS-27052019-N01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2019
Affichage : 11/06/2019

